

# RÈGLEMENT DES 10 KM DU RAINCY

**Dimanche 31 mai 2026**

## 1) L'ORGANISATION

L'organisation des 10 km du Raincy est assurée par la Ville du Raincy, qui prend en charge la conception, la coordination et la mise en œuvre de l'ensemble de la manifestation.

Le départ et l'arrivée des différentes épreuves auront lieu au stade, situé au 11 boulevard du Nord, 93340 Le Raincy.

## 2) L'ÉPREUVE

Les 10 km du Raincy proposent cinq épreuves distinctes, dont les parcours, les horaires et les conditions de participation sont définis, balisés et sécurisés par l'organisateur.

- **10 km** : départ à 9h00 - ouvert aux participants nés en 2010 et avant ;
- **Marche nordique (3 km)** : départ à 9h30 - ouvert aux participants nés en **2010 et avant** ;
- **Course pré-ados (1,5 km)** : départ à 10h30 - réservée aux enfants nés en **2015 et 2016** épreuve non chronométrée ;
- **Les petits Raincéens (dans le stade)** :
  - départ à 10h45 (**630m**) - réservée aux enfants nés en **2019 et 2020** ;
  - départ à 11h00 (**945m**) - réservée aux enfants nés en **2017 et 2018** ;  
→ épreuves non chronométrées ;
- **Course jeunes (2.5 km)** : départ à 11h15 - réservée aux enfants nés entre **2011 et 2014**.

Les parcours sont définis, balisés et sécurisés par l'organisateur.

L'organisation se réserve le droit de refuser la participation d'un enfant ne correspondant pas à la tranche d'âge définie pour chaque épreuve.

## 3) LES DOSSARDS

Les dossards pourront être retirés :

- **Jeudi 28 mai 2026** : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Vendredi 29 mai 2026** : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Samedi 30 mai 2026** : de 9h à 12h

Le retrait se fera à l'**Agora**, située **1 allée Nicolas Carnot, 93340 Le Raincy**.

Le dossard devra être porté de manière visible sur la poitrine pendant toute la durée de l'épreuve. Il ne devra être ni plié, ni masqué, ni modifié.

Toute personne ne portant pas le dossard officiel sera exclue de l'épreuve.

## 4) CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est assuré par la société spécialisée **Adéorun**, au moyen d'une puce électronique intégrée au dossard.

Le chronométrage concerne uniquement les épreuves suivantes :

- 10 km ;
- Marche nordique ;
- Course jeunes (2,5 km).

Les courses pré-ados ainsi que les épreuves « petits Raincéens » sont non chronométrées et ne donnent lieu à aucun classement.

## **5) SANITAIRES**

Des sanitaires seront mis à disposition des participants à proximité du site de départ et d'arrivée.

Aucune consigne ni vestiaire ne sera proposé par l'organisation.

## **6) LES INSCRIPTIONS**

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne via la plateforme dédiée, dans la limite des dossards disponibles.

Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la course.

## **7) DROITS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'engagement sont fixés comme suit :

- **10 km et marche nordique :**
  - 8 € pour les Raincéens ;
  - 13 € pour les non-Raincéens.

Un justificatif de domicile devra être transmis lors de l'inscription.

Les courses jeunes, pré-ados et « petits Raincéens » sont gratuites.

## **8) PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS)**

Pour les épreuves du 10 km et de la marche nordique, les participants majeurs devront présenter :

- soit une licence sportive valide ;
- soit une attestation PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins d'un an.

Pour les mineurs, une autorisation parentale ainsi que le questionnaire de santé réglementaire seront exigés.

## **9) RÉSULTATS**

Les résultats des épreuves chronométrées seront consultables en ligne à l'issue de l'événement.

Les courses pré-ados et « petits Raincéens » ne donnent lieu à aucun classement officiel.

## **10) RÈGLES SANITAIRES**

L'organisation appliquera les règles sanitaires en vigueur à la date de l'événement.  
Toute inscription vaut acceptation des éventuelles mesures sanitaires mises en place.

## **11) DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES**

Chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises dans le cadre de l'événement, sur tout support de communication ou de promotion.

Les données personnelles collectées dans le cadre des inscriptions sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

## **12) ASSURANCE**

Il est recommandé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle couvrant les risques liés à la pratique sportive.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident résultant d'une condition physique inadaptée ou du non-respect du présent règlement.

## **13) SÉCURITÉ ET ASSISTANCE**

La sécurité des participants est assurée par les services compétents, les signaleurs et le dispositif de secours présent sur l'événement.

Les vélos, trottinettes, rollers et autres engins de déplacement personnels sont interdits sur les parcours, sauf autorisation expresse de l'organisation.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs, bénévoles et forces de sécurité présentes.

## **14) RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET CHARTE ÉCO-RESPONSABLE**

Dans le cadre des 10 km du Raincy, la Ville du Raincy souhaite promouvoir une manifestation sportive respectueuse de l'environnement et sensibiliser l'ensemble des participants, partenaires et spectateurs aux bonnes pratiques éco-responsables.

Chaque participant s'engage ainsi à adopter un comportement citoyen et respectueux des espaces publics, des riverains et de l'environnement tout au long de l'événement.

À ce titre :

- il est strictement interdit de jeter des déchets sur la voie publique, dans les espaces verts ou sur le parcours en dehors des zones prévues à cet effet ;
- les participants sont invités à privilégier les transports en commun, le covoiturage ou les mobilités douces pour rejoindre l'événement ;
- l'organisation veille à limiter l'usage de supports papier et à favoriser les outils de communication dématérialisés ;
- des dispositifs de collecte et de tri des déchets pourront être mis en place sur les zones de départ, d'arrivée et de ravitaillement ;
- les participants s'engagent à respecter les équipements publics et les espaces traversés durant les différentes épreuves ;

- l'organisation privilégie, dans la mesure du possible, des partenaires et prestataires engagés dans une démarche responsable.

La Ville du Raincy souhaite faire des 10 km du Raincy un événement sportif convivial, familial et exemplaire en matière de respect de l'environnement et du cadre de vie raincéen.

Tout comportement manifestement contraire à ces principes pourra entraîner l'exclusion du participant par l'organisation.

## **15) ENGAGEMENT**

Toute inscription aux 10 km du Raincy vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Chaque participant reconnaît participer sous sa propre responsabilité et s'engage à respecter les consignes de sécurité ainsi que l'ensemble des dispositions prévues par l'organisation.

Aucun remboursement ne pourra être effectué après validation de l'inscription, sauf décision exceptionnelle de l'organisateur.